

RAPPORT D'ACTIVITE 2007

**CONFERENCE DE PRESSE
12 juillet 2007**

• Un régulateur renforcé

- La CRE veille au bon fonctionnement et au développement des réseaux et des infrastructures**
- Une nouvelle approche du marché unique de l'énergie : les initiatives régionales**
- Le bilan de l'ouverture des marchés de l'électricité et du gaz pour les clients professionnels**
- L'implication de la CRE dans la préparation de l'échéance du 1er juillet 2007**
- Les points de vigilance et les chantiers à venir**

Un régulateur renforcé (1/2)

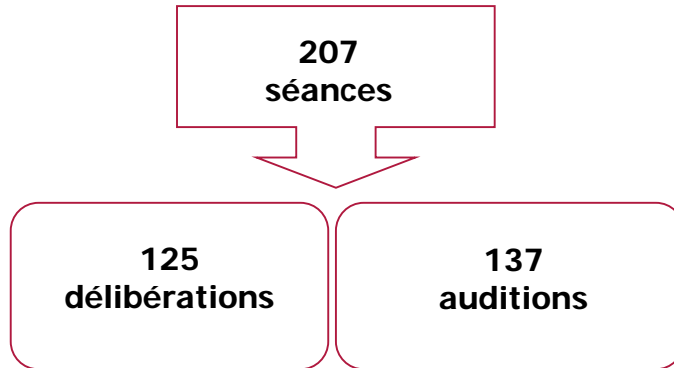
- Deux nouveaux membres du collège représentent les consommateurs d'électricité et de gaz naturel
- Création du Comité de règlement des différends et des sanctions (CoRDIS) :
 - Composé de deux conseillers d'Etat et de deux conseillers à la Cour de Cassation;
 - Mise en conformité avec l'article 6.1 de la Convention européenne des Droits de l'Homme.

Un régulateur renforcé (2/2)

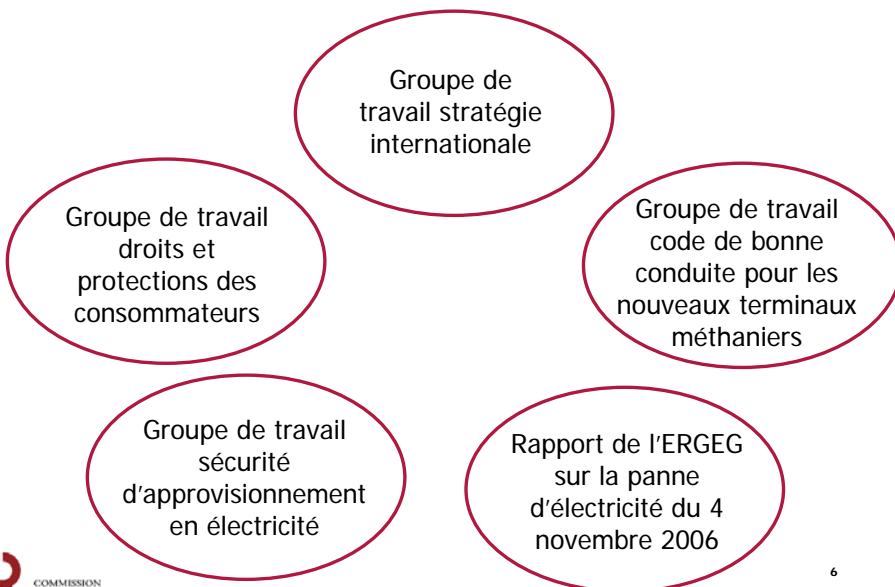
Les nouvelles missions confiées à la CRE par la loi du 7 décembre 2006:

1. La loi précise que la CRE concourt, au bénéfice des consommateurs finals, au bon fonctionnement des marchés de l'électricité et du gaz naturel;
2. Alignement de la plupart des pouvoirs de la CRE dans le secteur du gaz sur ceux qu'elle détenait déjà dans le secteur de l'électricité;
3. Surveillance des transactions sur les marchés de gros, organisés ou non, ainsi que de la formation des prix et des échanges aux frontières.

L'activité de la CRE en chiffres du 1^{er} juin 2006 au 31 mai 2007



Les travaux européens pilotés par la CRE



- **Un régulateur renforcé**

- **La CRE veille au bon fonctionnement et au développement des réseaux et des infrastructures**

- **Une nouvelle approche du marché unique de l'énergie : les initiatives régionales**

- **Le bilan de l'ouverture des marchés de l'électricité et du gaz pour les clients professionnels**

- **L'implication de la CRE dans la préparation de l'échéance du 1er juillet 2007**

- **Les points de vigilance et les chantiers à venir**

Favoriser le développement des infrastructures de transport et de distribution : une condition de l'ouverture des marchés

3 outils :

- Le pouvoir d'approbation des programmes d'investissement des GRT;
- Le pouvoir de fixation des tarifs d'utilisation des réseaux de transport et de distribution;
- La bonification des taux accordés à certains investissements dans le domaine du gaz.

De nouveaux tarifs d'utilisation des réseaux de transport et de distribution

Proposition tarifaire de la CRE (tarif d'utilisation)	2006	2007	2008 et au-delà
Réseaux de transport et de distribution d'électricité TURPE2 (2 ^e tarif)	01-janv-2006 (application)		
Réseaux de transport de gaz naturel ATRT3 (3 ^e tarif)	10-nov-06		
Terminal méthanier de Fos Cavaou (1 ^{er} tarif)			
Terminaux méthaniers de Fos Tonkin et de Montoir (3 ^e tarif)			
Réseaux de distribution de gaz naturel (3 ^e tarif)			
Réseaux de distribution d'électricité (3 ^e tarif)			
Réseaux de transport d'électricité (3 ^e tarif)			

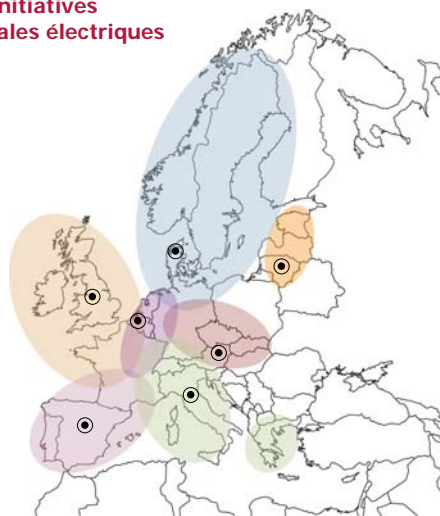
- **Un régulateur renforcé**
- **La CRE veille au bon fonctionnement et au développement des réseaux et des infrastructures**
- **Une nouvelle approche du marché unique de l'énergie : les initiatives régionales**
- **Le bilan de l'ouverture des marchés de l'électricité et du gaz pour les clients professionnels**
- **L'implication de la CRE dans la préparation de l'échéance du 1er juillet 2007**
- **Les points de vigilance et les chantiers à venir**

Les initiatives régionales : une nouvelle approche pour la réalisation du marché unique de l'énergie

- Les initiatives régionales proposent une démarche graduelle pour passer de 27 marchés nationaux à la mise en place d'un marché unique;
- La position géographique de la France lui permet d'être au cœur des initiatives régionales actuelles.

La France, au cœur des initiatives régionales « électricité »

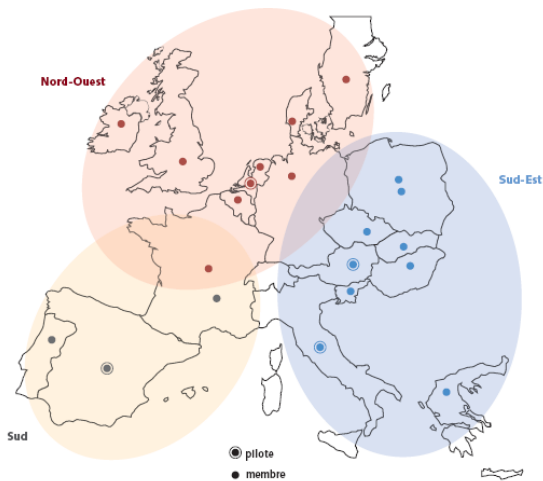
→ La France participe à 4 des 7 initiatives régionales électriques



Région	Régulateur pilote
Centre-Ouest	Belgique
GB et Irlande	Grande-Bretagne
Sud-Ouest	Espagne
Centre-Sud	Italie
Nord	Danemark
Centre-Est	Autriche
Baltique	Lituanie

La France, au cœur des initiatives régionales « gaz »



Région	Régulateur pilote
■ Nord-Ouest	Pays-Bas
■ Sud	Espagne
■ Sud/Sud-Est	Autriche et Italie



La France participe à 2 des 3 initiatives régionales gaz

- Un régulateur renforcé
- La CRE veille au bon fonctionnement et au développement des réseaux et des infrastructures
- Une nouvelle approche du marché unique de l'énergie : les initiatives régionales
- Le bilan de l'ouverture des marchés de l'électricité et du gaz pour les clients professionnels
- L'implication de la CRE dans la préparation de l'échéance du 1er juillet 2007
- Les points de vigilance et les chantiers à venir

La situation de la concurrence sur le marché français

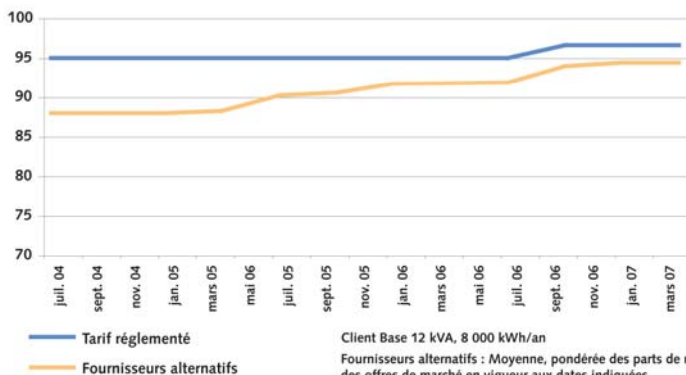
Situation au 1 ^{er} avril 2007	Electricité 	Gaz 
Sites éligibles	4 700 000	688 000
Sites titulaires d'un contrat aux prix de marché	766 300	117 800
Sites alimentés par un fournisseur alternatif	295 700	50 900
Part de marché des fournisseurs alternatifs (sur l'ensemble des sites éligibles)	6,4%	7,4%
Part de marché des fournisseurs alternatifs (sur la consommation éligible)	12,4%	15,4%

Source: GRT, GRD – Analyse : CRE

15

En électricité, 98% des petits sites professionnels alimentés par un fournisseur alternatif bénéficient de prix plus bas que les tarifs réglementés

Petits sites professionnels, prix de l'électricité hors taxes en euros courants



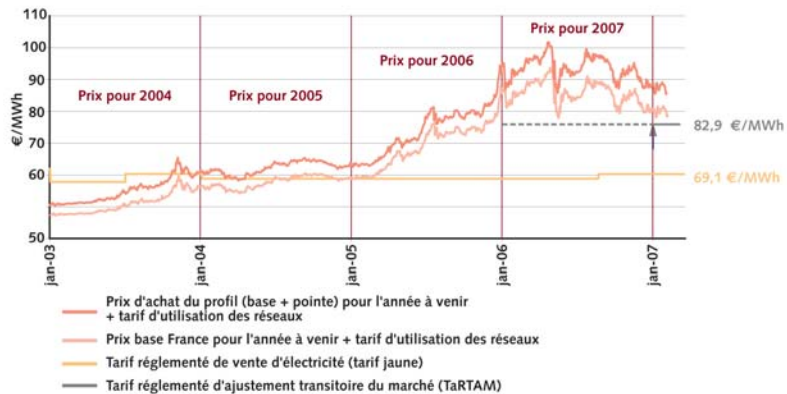
Client Base 12 kVA, 8 000 kWh/an
Fournisseurs alternatifs : Moyenne, pondérée des parts de marché, des offres de marché en vigueur aux dates indiquées pour les 3 principaux fournisseurs alternatifs, hors promotions

Source : données publiées par les fournisseurs - analyse CRE

16

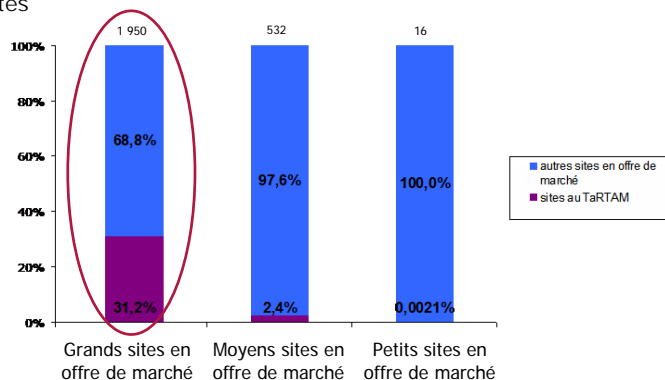
Évolution des prix du marché de l'électricité

Sites « entreprises » de taille moyenne



Sur 6 500 grands sites de consommation, environ 1/3 ont demandé à bénéficier du TaRTAM (Tarif réglementé Transitoire d'Ajustement au Marché)

Nombre de sites au TaRTAM



Données provisoires au 30/06/07 – Sources : GRT, GRD

- **Un régulateur renforcé**
- **La CRE veille au bon fonctionnement et au développement des réseaux et des infrastructures**
- **Une nouvelle approche du marché unique de l'énergie : les initiatives régionales**
- **Le bilan de l'ouverture des marchés de l'électricité et du gaz pour les clients professionnels**
- **L'implication de la CRE dans la préparation de l'échéance du 1er juillet 2007**
- **Les points de vigilance et les chantiers à venir**

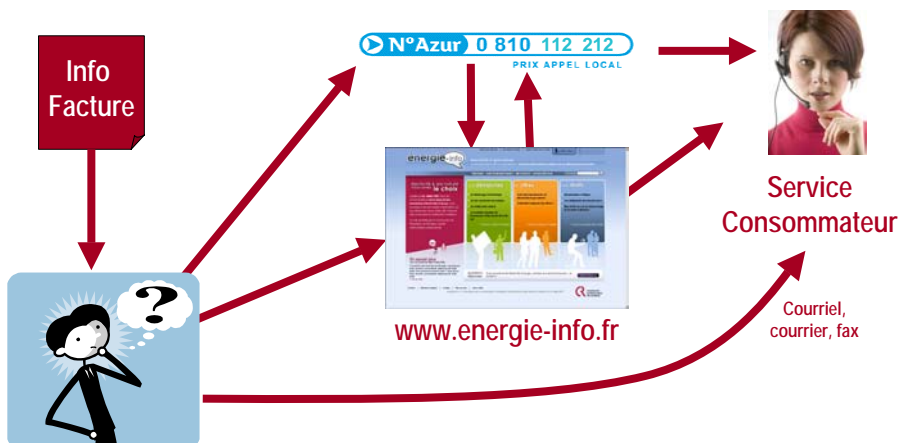
Depuis 2005, la CRE a impliqué les consommateurs dans la préparation de l'ouverture

- A partir de mai 2005, réflexions au sein du Groupe de Travail Consommateurs (GTC) sur:
 - le processus de marché: changement de fournisseur, mise en service, résiliation, facturation,...
 - l'information et la protection du consommateur
- *Customer Information Handbook* publié début 2007 par l'EREGE (groupe des régulateurs européens de l'énergie) pour identifier les bonnes pratiques dans le domaine de l'information des consommateurs dans les 12 premiers pays qui avaient déjà ouvert leur marché aux consommateurs résidentiels

Le Groupe de Travail Consommateurs : un lieu de concertation entre les différents acteurs des marchés

- Il réunit associations de consommateurs, fournisseurs, gestionnaires de réseau, pouvoirs publics (Ministère de l'Economie et de l'Industrie), régulateur;
- Il a permis à la CRE et aux pouvoirs publics de préparer l'ouverture;
- Ses travaux de préparation ont été clôturés par le secrétaire d'Etat à la consommation et au tourisme, Luc Chatel;
- Le GTC est maintenu pour suivre et évaluer le processus d'ouverture.

Schéma du dispositif d'information des consommateurs résidentiels de la CRE



23 mai 2007 : Ouverture du site internet www.energie-info.fr

énerg^{ie}-info
électricité & gaz naturel
la site d'information des consommateurs - toutes les informations pratiques sur vos démarches et vos droits
www.energie-info.fr

Dans mes favoris | Envoyer à un ami | Créer un lien vers ce site

particuliers professionnels

PRATIQUE | QUESTIONS/RÉPONSES | MES DROITS | EN SAVOIR PLUS

Recherche

électricité & gaz naturel vous avez le choix

A partir du 1er juillet 2007, tous les consommateurs auront la possibilité, s'ils le souhaitent, de choisir leur fournisseur d'électricité ou de gaz naturel, vous trouverez ici les principales informations sur vos démarches et vos droits, pour exercer votre choix dans les meilleures conditions.
[Voir la synthèse en PDF](#)

En savoir plus
Sur l'ouverture des marchés 500 millions de consommateurs européens peuvent choisir librement leurs fournisseurs d'énergie. Comment et pourquoi se construit le "marché intérieur de l'énergie" ? Producteurs, fournisseurs, gestionnaires de réseaux, qui sont les principaux acteurs du marché ?
[Lire la suite](#)

mes démarches

- Je déménage, l'eménagement
- Je fais construire une maison
- Je résilie mon contrat
- Je souhaite changer de fournisseur d'électricité et/ou de gaz naturel

> Toute la rubrique Pratique

les offres

- Liste des fournisseurs d'électricité et / ou de gaz naturel
- Comment comparer les offres ?

> Toute la rubrique Pratique

mes droits

- Les obligations des fournisseurs
- Mes droits en cas de démarchage et de vente à distance
- Réclamations et litiges

> Toute la rubrique Mes droits

questions réponses

L'ouverture des marchés m'oblige-t-elle à accomplir une démarche particulière ?
Puis-je conserver mon contrat de fourniture au tarif réglementé ?

[Voir la réponse](#)

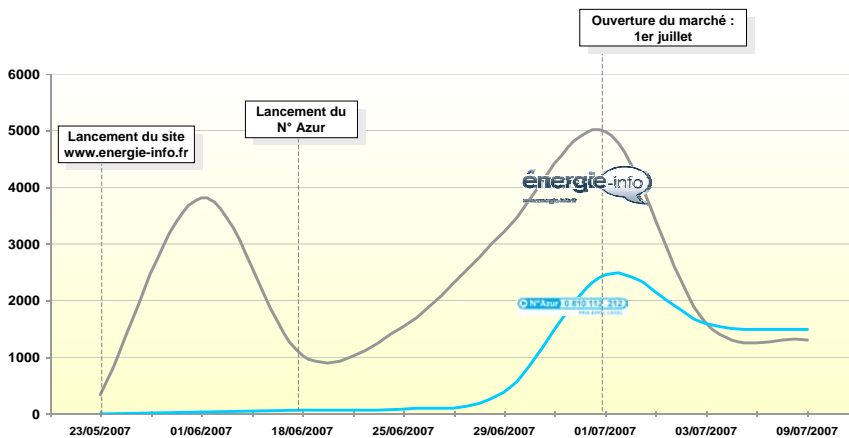
Contact | Mentions légales | Plan du site | Liens utiles

energie-info.fr : l'information des consommateurs particuliers d'électricité et de gaz naturel à compter du 1er juillet 2007.

Commission de Régulation de l'Énergie

23

Audience du site www.energie-info.fr et appels reçus sur le n° Azur



Moyennes par jour depuis l'ouverture du marché :



1280 Visites



1520 Appels

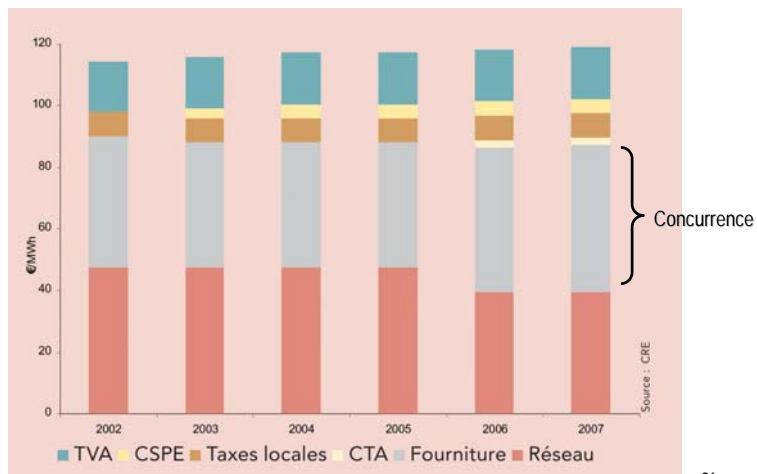
24

Offrir le choix à chaque consommateur : une nouvelle liberté

- Permettre à chaque consommateur de changer de fournisseur :
 - Rapidement
 - Facilement
 - Gratuitement
- Le mouvement vers le marché libre sera progressif mais permettra le développement d'offres innovantes incitant à mieux consommer

La concurrence porte sur 40% de la facture du consommateur final

Evolution de la composition de la facture moyenne d'électricité TTC d'un client résidentiel en €/MWh



- **Un régulateur renforcé**
- **La CRE veille au bon fonctionnement et au développement des réseaux et des infrastructures**
- **Une nouvelle approche du marché unique de l'énergie : les initiatives régionales**
- **Le bilan de l'ouverture des marchés de l'électricité et du gaz pour les clients professionnels**
- **L'implication de la CRE dans la préparation de l'échéance du 1er juillet 2007**
- **Les points de vigilance et les chantiers à venir**

Points de vigilance et chantiers à venir

- L'indépendance des gestionnaires de réseaux;
- La qualité des réseaux;
- La surveillance des marchés de gros;
- La modernisation du comptage d'électricité.

La mise en œuvre de la surveillance des marchés

Objectif : Vérifier que la formation des prix de gros résulte bien du jeu de la concurrence

Moyen : détecter, par l'analyse des prix et des décisions des acteurs, tout comportement anormal et pouvant révéler une manipulation de marché.

Le cas échéant, la CRE peut saisir le Conseil de la concurrence

La modernisation du parc de compteurs (1/2)

Quels bénéfices d'un comptage évolué pour le consommateur ?

- simplification du changement de fournisseur;
- diminution du prix de la fourniture par une amélioration des conditions de la concurrence;
- présence non indispensable pour les opérations simples (relevé du compteur, modification de la puissance souscrite, clôture du contrat ou remise en service).



La modernisation du parc de compteurs (2/2)

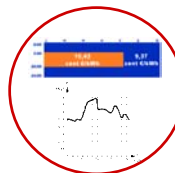
Quels bénéfices d'un comptage évolué pour la fourniture ?

L'amélioration de la relation client :

- suppression de la facturation sur index estimé;
- diminution du nombre de réclamations et d'appels téléphoniques;
- possibilité de facturer une partie des pertes non techniques;
- réduction du taux d'impayés.

Quels bénéfices d'un comptage évolué pour la production ?

Contribution à la maîtrise des pointes de consommation et, par suite, à la réduction du coût de production.



Rapport d'activité
juin 2007